

DECISION N° 2022/5

OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION – COMPAGNIE « LA MACHOIRE 36 » - SPECTACLE « DISPARAITRE, FANTOMES »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par la Direction des affaires culturelles auprès de la Compagnie La Mâchoire 36 - MJC des 3 Maisons, 12 rue Fontenoy à Nancy (54000), dans le cadre de la programmation du service des Affaires Culturelles,

La prestation comprend le spectacle « Disparaître, fantômes » le vendredi 3 mars 2023, pour un coût forfaitaire de 2 527,78 € TTC.

DECIDE

Article 1



de signer un contrat avec la Compagnie La Mâchoire 36, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, au chapitre 6288, à la fonction 313.

Fait à Frouard, le 20 février 2023

Le Maire,



Pascal BARTOSIK